



Prix T13

22^e édition - 2027

Concours organisé en collaboration avec la **SACD**

Documents à fournir

> Inscription pour les présélections sur dossier

Merci de vérifier que vous avez joint l'ensemble des documents en cochant la liste suivante :

À renvoyer en fichier Excel (NOM_PRENOM_Fiche_2027.xls) :

- ☐ La fiche d'inscription

À renvoyer en un seul fichier PDF (NOM_PRENOM_DOSSIERPT13_2027.pdf) :

- ☐ L'attestation et le règlement du concours parafés et signés
- ☐ La photocopie de la carte d'identité du/de la/des candidat-e(s).
- ☐ Le curriculum vitae du/de la/des candidat-e(s).
- ☐ Une page de garde reprenant le titre, l'auteur-riche, le/les metteur-euse-s en scène et le générique artistique et technique du projet.
- ☐ Un texte du/de la/des candidat-e(s) expliquant les motivations qui le-la/les pousse(nt) à concourir pour ce prix (**3000 caractères maximum, espaces compris**).
- ☐ Un court résumé de la pièce (**1200 caractères maximum, espaces compris**).
- ☐ Une note d'intention concernant la direction qu'il(s) souhaite(nt) prendre pour sa/leur mise en scène (**7000 caractères maximum, espaces compris**).
- ☐ Un curriculum vitae **résumé en quelques lignes et avec photo** de tous-tes les comédien-ne-s (pas de distribution en cours).
- ☐ Un extrait du texte (10 pages maximum).

Merci de n'envoyer **rien d'autre** que les éléments demandés ci-dessus (pas de texte complet de la pièce ni de dossier artistique).

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Le dossier est à envoyer exclusivement par courriel, **en deux documents** (NOM_PRENOM_Fiche_2027.xls et NOM_PRENOM_Dossier_2027.pdf (format PDF réduit, **2 Mo** maximum) au plus tard le **16 octobre 2026**, à l'adresse suivante : quentin.default@gmail.com

Merci de respecter la façon de nommer les documents et leur format (le fichier xls ne doit pas être en number ou autre)

> Pour les candidat-e-s sélectionné-es pour la présentation de 30 minutes (janvier 2027)

- Dossier artistique complet à envoyer par mail à l'adresse suivante : quentin.default@gmail.com

> Pour les candidat-e-s sélectionné-es pour le Prix T13 (juin 2027)

- Relevé d'identité bancaire de la compagnie porteuse du projet
- Numéro de Siret, code APE et numéro de la licence d'entrepreneur de spectacle
- Photocopie de la lettre-contrat de la SACD vous octroyant les droits d'auteurs (si besoin il y a)

Contacts : Quentin Default – quentin.default@gmail.com



Prix T13

22^e édition - 2027

Organisé en collaboration avec la **SACD**

Attestation

Le-La/Les candidat-e(s)

Nom :

Prénom :

À remplir en cas de co-mise en scène :

Nom :

Prénom :

(en cas de co-mise en scène, les deux candidat-e-s doivent remplir les critères d'âge requis)

Le projet

Titre du spectacle :

Auteur·rice :

Nombre de comédien·ne·s (4 minimum) :

Durée approximative du spectacle présenté (maximum 1h30) :

Je soussigné·e,, certifie sur l'honneur que le spectacle présenté est une création de l'année en cours et que les deux représentations de juin sont les premières (à l'exception de lectures, maquettes, ateliers au sein d'écoles). Si après l'étude de mon dossier, ces conditions ne s'avèrent pas respectées, j'accepterais de ne pas être retenu·e.

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :



Prix T13

22^e édition - 2027

Organisé en collaboration avec la **SACD**

Règlement

Présentation du concours

Le Prix T13 permet d'accompagner et soutenir pendant un an les jeunes metteur·euse·s en scène aux différentes étapes du processus de création d'un spectacle, du projet initial à l'exploitation professionnelle, confronter leur travail au public et leur faire rencontrer des partenaires (institutions et programmateur·rice·s) du théâtre.

Le Prix T13 s'adresse aux metteur·euse·s en scène âgé·e·s de 25 ans à 35 ans révolus (36 ans moins 1 jour) au 16 octobre 2026. Le projet doit comporter un minimum de quatre comédien·ne·s. Les spectacles des six finalistes seront présentés deux fois en juin 2027 au Théâtre 13.

Le Prix T13 existe depuis vingt ans maintenant. Pour correspondre aux évolutions du secteur et aux nouveaux projets portés depuis quelques saisons au Théâtre 13 par Lucas Bonnifait, nous nous devons de faire évoluer le Prix.

En nous appuyant sur ce qu'a toujours été le Prix, un révélateur de talents (Julie Deliquet, Pauline Bayle, Johanna Boyé, Aïla Navidi, le Collectif La Cabale, Nicolas Le Bicquir, Nelson-Rafaell Madel, Marie Mahé, Elise Noiraud, Alice Vannier et Alexandre Zeff et bien d'autres...), voici les modifications significatives que nous lui avons apportés :

- Diminution du nombre d'étapes de sélection ;
- Réduction de l'âge limite : de 25 ans à 35 ans révolus ;
- Augmentation des temps de résidences techniques ;
- Temps d'accompagnements en administration, diffusion et communication ;
- Accompagnement en relations presse ;
- Élargissement des partenaires professionnels ;
- Reprise au Théâtre 13 des 5 spectacles finalistes hors spectacle lauréat durant 2 dates en novembre et décembre sous forme de cession ;
- Productions éventuelles des spectacles du Prix T13.

I. Conditions relatives à l'inscription

> La participation est gratuite.

> L'inscription est possible **jusqu'au 16 octobre 2026** en renvoyant la fiche d'inscription et les éléments demandés.

> Les candidat·e·s doivent être âgé·e·s **entre 25 ans et 35 ans révolus (36 ans moins 1 jour) à la date limite d'inscription.**

> Les co-mises en scène et collectifs sont accepté·es (Les metteur·euse·s en scène doivent répondre aux critères d'âge requis).

> Le spectacle doit être une création dans l'année en cours. Les deux représentations en juin correspondent aux premières du spectacle (à l'exception de lectures, maquettes, ateliers au sein d'écoles).

> Il est possible d'inviter des professionnels lors de la présentation de la maquette en janvier, afin de montrer le travail en cours à d'éventuels partenaires.

> Il n'est pas possible de repasser le concours avec le même projet dès lors que ce dernier a été présenté au premier tour lors d'une édition précédente.

> La finale en juin correspond à la première représentation du projet. Aucune représentation publique entre les différents tours n'est acceptée. Il est possible d'inviter des professionnels sur le deuxième tour en janvier afin de montrer le travail en cours à d'éventuels partenaires.

> Dans la mesure où la présentation de la création en juin fera l'objet d'un contrat de coréalisation, les candidat-es doivent être associé-es à une compagnie productrice en règle (notamment détentrice de la licence d'entrepreneur de spectacle) et ce dès les résultats en janvier 2026. Dans le cas contraire, les candidat-es ne pourront poursuivre le concours.

La contractualisation se fera, sans tiers (institution culturelle, producteur privé...) et exclusivement avec la compagnie productrice.

> Les candidat-e-s doivent obtenir toutes les autorisations auprès des sociétés des auteur-ric-e-s pour tous les éléments du spectacle.

> Les candidat-e-s devront présenter un projet comportant un minimum de **quatre comédien-ne-s (avec du texte)** sur le plateau.

> Le spectacle présenté par les candidat-es en juin 2027 **ne peut dépasser 1h30**.

II. Déroulement du concours

> Sélection sur dossier

Les dossiers sont à envoyer jusqu'au 16 octobre 2026 inclus. Le nom des candidat-e-s retenu-e-s sera affiché sur le site du Théâtre 13 (rubrique Prix T13) le 16 novembre 2026 à partir de 18h.

Il est rappelé aux candidat-e-s que le Jury, composé de professionnel-le-s, **n'a pas à motiver son refus dans l'étude d'un dossier**, sauf si celui-ci est incomplet. Ses décisions discrétionnaires ne sauraient donc faire l'objet d'un recours de la part des candidat-e-s non retenu-e-s.

Le planning des présentations de 30 minutes en janvier 2027 est établi en fonction des indisponibilités données sur la fiche d'inscription. **Une fois l'ordre de passage établi, il ne sera en aucun cas modifiable.**

> Présentation de 30 minutes et entretien (entre le 25 et le 29 janvier 2027)

> La présentation se déroule sur le plateau **Théâtre 13 / Glacière**. **Le plateau mis à disposition sera une boîte noire** pendrillonée en allemande, spécifique à la particularité de la forme géométrique de la cage de scène. La boîte noire est commune à toutes, aucune modification n'est possible.

> Les candidat-e-s retenu-e-s devront envoyer **par courriel** (quentin.default@gmail.com), une semaine avant leur convocation, le dossier artistique complet de leur projet (note d'intention, argument de la pièce, scénographie, costumes, lumières, musique...).

> Avant sa présentation, le-la/les candidat-e(s) disposera de **trente minutes maximum** afin d'installer ses quelques éléments de décor et régler sa conduite lumière. Un-e régisseur-euse du Théâtre 13 sera présent-e afin d'aider l'équipe. Il n'assurera en aucun cas la conduite lumière durant la présentation. Le-La/Les candidat-e(s), ainsi que son/leur équipe technique, aura accès à la régie. L'implantation lumière sera commune à toutes (les projecteurs ne pourront être bougés). Le-La/Les candidat-e(s) sera(ont) libre(s) d'apporter des sources lumineuses supplémentaires afin de renforcer une ambiance désirée.

> Les candidat-e-s retenu-e-s présenteront au jury, dans la salle de spectacle, **une mise en scène en cours de trente minutes** de leur spectacle. Le dépassement des trente minutes entraînera **l'interruption de la présentation**. Il sera demandé aux candidat-e-s de proposer **un extrait continu de l'œuvre** (pas de montage) faisant apparaître obligatoirement les quatre comédien-n-es avec du texte à jouer.

> Le jury, après étude du dossier artistique, sera sensible à **la cohérence des propos défendus et à leur réalisation**, tout en ayant conscience des contraintes imposées. Cette présentation doit rendre compte de la capacité du-de la/des candidat-e(s) à réunir une équipe artistique cohérente, avec pour critères dominants dans le choix du jury : une **direction d'acteur-ric-e exigeante** et une **distribution de qualité**.

> Après la présentation, le-la/les candidat-e(s) aura(ont) quinze minutes pour expliquer ses/leurs choix de mise en scène et répondre aux questions éventuelles du jury.

> Il(s) disposera(ont) de **quinze minutes** pour laisser le plateau libre au(x) candidat-e(s) suivant-e(s).

> À l'issue de cette étape, six candidat-e-s seront retenu-e-s. Les candidat-e-s s'engagent alors à poursuivre le travail **avec la distribution présentée lors de cette présentation**.

> Le-La/Les candidat-e(s) pourra(ont) **inviter des programmateur-ric-e-s afin de montrer l'avancement de leur projet dans l'optique d'éventuels nouveaux partenaires**. Une personne de la compagnie devra s'occuper de l'accueil des

professionnel-le-s.

Afin d'avoir des retours sur leur présentation, les candidat-e-s auront la possibilité de rencontrer le jury. Ces entretiens se dérouleront les **1, 2 et 3 février 2027** Ils sont **obligatoires pour les candidat-e-s sélectionné-es pour le Prix T13 en juin**.

> Présentation des 6 créations sélectionnées (du 8 au 26 juin 2027)

Les candidat-e-s sélectionné-es présenteront leur spectacle à un jury constitué de programmateur-rice-s, d'institutionnels et d'artistes.

Le spectacle sera représenté deux fois au **Théâtre 13 / Glacière** (le bi/tri/quadri-frontal n'est pas possible. Les plans de la salle sont sur le site du Théâtre 13). L'exploitation de ces représentations sera soutenue par une campagne de communication, de relations presse et de relations avec les publics.

Le spectacle ne pourra dépasser 1h30.

> Remise des prix le 26 juin 2027

La remise des prix aura lieu à 21h, après la représentation du dernier spectacle.

III. Détail et calendrier de l'accompagnement

> Temps d'accompagnement (5 février 2027)

Lors de ces journées, seront organisés pour les six candidat-e-s retenu-e-s, des temps de rencontres, d'échanges et de conseils avec des membres de l'équipe du T13 et des professionnels.

Il s'agira de la première étape d'un accompagnement autour des différents aspects de la création et de l'exploitation d'un spectacle.

> Temps de résidences (15 mars au 4 juin 2027)

Les six candidat-e-s retenu-e-s bénéficieront de deux semaines de résidences avec technique au Théâtre 13 / Glacière.

Sur cette période, iels bénéficieront bien sûr d'un accompagnement en technique, et également en communication, administration et diffusion en vue de la création de leur spectacle et de leur présentation en juin.

À l'issue de ces résidences il leur sera proposé de présenter une étape de leur travail en cours à des professionnels.

IV. La.Le lauréat.e du Prix du jury

Prix du Jury (jury professionnel) :

> 10 dates de représentation sur 2 semaines au Théâtre 13 / Glacière en première partie de saison 2026/2027.

> Apport en coproduction de 3000€ HT (Théâtre 13), de 5000€ (SACD).

> Une représentation à la Maison du Théâtre et de la Danse d'Epinay-sur-Seine (achat : 3500 HT)*.

> Une représentation au Théâtre Victor Hugo de Bagneux (achat : 3500 HT)*.

> Une représentation au Théâtre des Deux Rives de Charenton-le-Pont (achat : 3500 HT)*.

**Sous réserve de validation par les lieux.*